

Le Discours d'État sur le génocide

La mémoire du génocide peut-elle devenir une idéologie politique?

Jean-Luc Malango Kitungano, S.J. *)

Résumé : **Le Discours d'État sur le génocide : La mémoire du génocide peut-elle devenir une idéologie politique?** Faire mémoire des victimes du génocide est un devoir pour l'humanité, mais faire la surenchère de la mémoire pourrait cacher une idéologie politique pernicieuse. La prétention de cet article est justement de saisir le régime politique totalitaire qui assoie son pouvoir sur l'excès de la commémoration du génocide.

Abstract: **The state discourse on genocide: Can the memory of genocide become a political ideology?** Keeping memory of genocide is a duty for humanity, but overdoing it usually portrays the presence of a hidden agenda, a political ideology. This article aims at analysing the totalitarian regime that builds its power on the cult of genocide memory.

Mots clef: mémoire, génocide, idéologie politique, régime totalitaire, Israël, Rwanda

Key words: memory, genocide, political ideology, totalitarian regime, Israel, Rwanda

0. Introduction

Notre siècle verra la disparition progressive de tous les témoins, victimes du génocide des juifs, et avec eux de la mémoire vivante de l'horreur –

*) **Editorial note:** Inclusion of this article in the pages of *Quest: An African Journal of Philosophy / Revue Africaine de Philosophie* is a sign that the Editor recognises the quality and topicality of the present argument, but must not be taken to imply that the Editor or the Journal as a whole necessarily agree with its conclusions or with its specific political stance on a highly conflictuous issue.

plus personne ne pourra attester de vive voix qu'il a vu les chambres à gaz les exterminer par milliers. Heureusement, nous pourrons lire les témoignages que la mémoire universelle conserve dans les bibliothèques et les musées. Nous pourrons également contempler les squelettes des victimes dans les musées originaux qui les conservent dans des positions et des lieux suggestifs, les privant à jamais d'une sépulture digne, mais nous permettant de faire mémoire sous l'œil paternel d'un régime politique totalitaire et garant de la mémoire universelle.

Dans cet article, nous allons analyser deux Etats post-génocides : Israël et le Rwanda¹. Pour ce qui est de l'Etat d'Israël, la lecture d'*Auschwitz et Jérusalem* de Hannah Arendt nous sert de prétexte pour saisir la complexité de cet Etat contemporain qui est passé du drame du peuple juif exterminé dans des fours crématoires, au drame humain qu'il provoque au Proche Orient. Le régime politique mis en place au Rwanda, après le génocide de 1994, ne démentira pas cette même perspective. Le Rwanda a connu un génocide².

¹ Notre objectif est justement de provoquer une controverse scientifique sur ce qui semble acquis : « La mémoire de victimes du génocide faite par un Etat pour assoire son idéologie politique ». Les victimes ne sont nullement visées, c'est plutôt le discours d'Etat sur les victimes qui fait l'objet de notre réflexion.

² Le 6 avril 1994, l'avion du président rwandais Juvénal Habyarimana est abattu alors qu'il s'apprête à atterrir sur l'aéroport de Kigali, la capitale du pays. Dans la foulée, se déclenche le génocide des Tutsis et des Hutus modérés. Parallèlement, le Front patriotique rwandais (FPR), mouvement armé Tutsi, lance une grande offensive. En deux mois et demi, la mise en oeuvre d'un plan d'extermination systématique par un " gouvernement intérimaire " va faire plus de 800 000 morts. L'opération Turquoise, qui démarre le 23 juin 1994 permet de sauver des vies, elle créa également des "zones sécurisées" où vinrent se réfugier les responsables du génocide, et facilita leur repli vers la R.D.Congo tandis que le FPR prenait le pouvoir au Rwanda. En 1996, l'armée rwandaise traverse la frontière de la R.D.Congo aux côtés des rebelles congolais créés de toutes pièces. En même temps, entre le discours qui prêche la démocratie au Rwanda, il s'observe une pratique d'anéantissement de toute opposition politique au régime politique mis en place. De 1 million de réfugiées Hutus se trouvant en R.D.Congo, seul moins de 500 000 regagneront le Rwanda : le choléra en avait tué 40 000 dès 1995, les tueries perpétrées lors de la guerre par les rebelles congolais et leurs alliés ainsi que l'enclavement dans les forêts congolaises ont décimé le reste. La découverte d'un charnier de 300 Hutus congolais, en septembre 2005, semble rouvrir le débat sur la responsabilité du gouvernement actuel du Rwanda dans les massacres

Cet article s'articulera autour de trois points. Dans le premier point, nous analyserons le sens qui se cache derrière la formule « plus jamais ça ». Ensuite, nous ferons une brève analyse de deux États modernes qui useraient, selon notre hypothèse, de la commémoration du génocide comme ressource politique. Nous proposerons enfin une solution plausible aux conflits qui embrasent la sous région des Grands Lacs à la lumière de la théorie politique de Hannah Arendt.

1. « Plus jamais ça » pour nous et tant pis pour les autres

Faire mémoire des victimes du génocide est un devoir que personne ne peut contester aujourd'hui. Il faut multiplier les cérémonies, produire des émissions spéciales de radio et de télévision, entretenir les musées, éduquer les générations entières à la tolérance. Mais, l'oscillation de la mémoire entre la négation et la surenchère reste une tentation de taille. D'un côté, l'humanité semble très touchée par la marque que porte dans leur chair et dans leur âme les rescapés. De l'autre côté, l'amertume cède vite la place à un scepticisme devant ce « trop-plein-trop-vide » des cérémonies et des discours sur les morts. La morale bipolaire qui ne brise pas le cycle du ressentiment fatigue : les Juifs sont bons, les Allemands sont mauvais ; les Tutsi sont bons, les Hutus sont mauvais.

Lors de la commémoration du génocide en avril 2003, le général Paul Kagamé, qui était alors vice-président, ironisait sur le « plus jamais ça » affiché par la communauté internationale depuis la Shoah. Le « plus jamais ça » est une expression universelle sans contenu. En effet, il rappela – de manière martelée au peuple rwandais – qu'il fut abandonné en 1994 par la communauté internationale. Devant Louis Michel, le ministre belge des affaires étrangères, il souligna la détermination de son gouvernement à combattre ceux qui de près ou de loin, voudront faire retourner le Rwanda dans pareille situation. Notre « plus jamais ça » doit être traduit en actes³. Il justifiait ainsi sa politique militariste ainsi que la pré-

au Congo.

³ José Kagabo, « Rwanda : le sens d'une commémoration » in *Le Monde diplo-*

sence de l'Armée Patriotique Rwandaise dans une « zone légitime de pillage et de poursuite des génocidaires ».

Comme les échéances électorales s'annonçaient à la même période, la seconde partie du discours de Kagamé essayait de justifier l'exclusion des opposants Hutus de son parti. Ceux-ci en effet, semblaient lui rappeler que les méthodes ethnocentriques dans la gestion du pouvoir étaient en voie de se reproduire. Le général Kagamé fut élu, fin août, avec 95% des voix. Avant les élections, le principal adversaire, Faustin Twagiramungu avait été accusé d'incitation à la division ethnique durant la campagne électorale. Ce dernier, rejettera ces accusations en affirmant ne pas comprendre comment les personnes avec lesquelles il avait collaboré pour redresser le pays après le génocide pouvaient l'accuser d'incitation à la haine⁴. Comme pour les élections précédentes, c'est l'homme fort qu'il fallait élire.

Pouvons-nous considérer 50 ans après Auschwitz que le génocide continue aujourd'hui de nous rappeler le mal social qui se commet sous nos yeux ? Avons-nous le droit de substituer la morale bipolaire à la réflexion ? Ne devons-nous pas nous inquiéter davantage du monde que nous avons fait et dans lequel nous vivons dans des conditions déplorable ? Que signifient nos leçons sur la démocratie, l'intégration, le pardon alors qu'ils laissent échapper des espaces patents d'exclusion et de discrimination allant jusqu'à la limite au génocide ? Cette préoccupation est aussi celle de Hannah Arendt. Selon elle, que nos ancêtres aient connus le génocide ne nous dispense pas de la responsabilité et surtout de la réflexion sur la possibilité que nous avons de commettre aussi des crimes⁵.

matique (version Web): <http://www.monde-diplomatique.fr/>, mars 2004, pp. 20-21.

⁴ Faustin Twagiramungu cité par Reuter, AFP, édition du mardi 26 août 2003.

⁵ Les adjectifs : « fou », « incompréhensible », « inintelligible », en observant les différents génocides ne manquent pas de jaillir de nos bouches ahuries, scandalisées... Nul ne peut nier le vertige qui nous saisit à la pensée de ces millions d'hommes, de femmes et d'enfants anéantis parce que nés juifs, tutsis, hutus... Même à la veille de la chute de Kigali, les sbires interahamwe raflaient encore des Tutsis et Hutus modérés à massacrer et pour les nazis allemands, la chasse aux Juifs se poursuivait dans l'hôpital psychiatrique du ghetto de Venise, sans parler des Hongrois boucanés durant l'été 1944 quand Paris déjà respirait l'air de la liberté retrouvée. Mais ce vertige doit-il

Réfléchir, voilà bien l'enjeu. A notre siècle – avant et après la Shoah, le Cambodge, le Rwanda, la menace demeure d'avoir des massacres plus subtils, plus civilisés, plus maquillés au cours duquel la victime mourra presque de manière naturelle. « *Never again* » peut devenir une formule idéologique⁶.

2. Le paradigme de l'Etat juif et de l'Etat rwandais

2.1. Le paradigme de l'Etat juif

Dès sa création, Israël bénéficia du soutien du bloc capitaliste avec les Etats Unis en tête⁷. Il fut dès lors identifié par les Etats arabes comme le

empêcher de réfléchir ? Ce que des hommes ont fait, les hommes peuvent le comprendre et parfois, refusant de le comprendre, peuvent le reproduire. Les Etats totalitaires d'aujourd'hui peuvent à nouveau décider et annoncer, sous l'autorité du responsable suprême, qu'un certain groupe humain devrait être progressivement et intelligemment exterminé, si possible dans sa totalité. « Plus jamais ça » peut à ce titre servir de formule de prédilection des idéologues politiques pour asseoir leur pouvoir politique. « Plus jamais ça » peut, derechef, être lancé à la face du monde quand d'autres bourreaux, en d'autres endroits de la planète, avec des armes identiques ou différents, reprennent dans l'autre sens, la besogne : le génocide.

⁶ Nous estimons que la commémoration des victimes du génocide doit être faite radicalement. L'étouffement de la mémoire est observable dans les différents massacres opérés par l'armée patriotique rwandaise comme représailles lors de la guerre de 1994 au Rwanda ainsi que lors de la guerre de 1996 en République Démocratique du Congo. C'est à peine qu'on en parle. Le général Roméo Dallaire, chef de la Mission de Nations Unies au Rwanda, soutient une hypothèse très contestée par le régime en place à Kigali, selon laquelle, non seulement la responsabilité du génocide au Rwanda incomberait aux Rwandais extrémistes de manière primordiale mais aussi au FPR qui, par le génie militaire du général Paul Kagamé, n'a pas pu accélérer sa campagne quand l'envergure du génocide fut manifeste. En quelques occasions, Kagamé se serait entretenu avec Dallaire en toute candeur sur le prix à payer pour la cause de la prise du pouvoir (p. 475). (R. Dallaire, *J'ai serré la main du Diable. La faillite de l'humanité au Rwanda*, Québec, Libre expression, 2003).

⁷ L'Etat d'Israël est né dans un contexte marqué par plusieurs facteurs dont la fin de la seconde guerre mondiale qui révélait l'horreur des camps d'extermination, la désintégration de l'empire colonial britannique ainsi que la réaction des Etats Unis suite à l'ingérence soviétique en Grèce, en Turquie et en Irak. La résolution de partage votée par l'assemblée générale de l'Onu intervint le 29 novembre 1947 et permit la création

suppôt de l'impérialisme occidental au Proche Orient. Le génocide qui avait eu lieu contre les Juifs – et le culte de la mémoire qu'il fallait ardemment cultiver – servit comme prétexte politique pour asseoir les intérêts du bloc occidental par le truchement d'Israël.

Le cas d'Israël est plus éclairant. Dès 1950, les objectifs de la politique américaine au Proche Orient visaient, non la résolution des conflits de manière durable, mais plutôt le repositionnement des Etats-Unis permettant à l'Etat d'Israël d'avoir aussi son compte. Le département d'Etat américain définissait ses objectifs en ces termes :

- Maintenir les intérêts économiques américains, et d'abord le libre accès au pétrole ;
- Appliquer la doctrine de *containment* mis en œuvre avec succès en Europe occidentale pour contenir l'Union soviétique au moyen d'un système collectif de défense ;
- Réduire le conflit israélo-arabe, voire le résoudre, grâce au dispositif complexe mis en place par l'ONU et à des initiatives indépendantes de l'ONU⁸.

La victoire militaire d'Israël contre la coalition palestinienne, en juin 1967, l'avait placé en position de force et lui conféra un gage territorial considérable. Face à l'influence de plus en plus croissante de l'Union soviétique au Proche Orient⁹, les Etats-Unis succédèrent à la France comme fournisseurs d'armes à Israël. Ils s'attelèrent à une politique de course à l'armement pour Israël en vue de maintenir la suprématie militaire de cet Etat sur les pays environnants. A cette période, les Etats-Unis

de l'Etat d'Israël (15 mai 1948) et l'arrêt de la guerre qui l'opposait à la coalition arabe.

⁸ Irène Erera-Hoehstetter, « Les Etats-Unis et le conflit Israélo-arabe », in *Etudes*, n° 347, 1977, p. 22.

⁹ L'Union soviétique avait signé en mai 1971 un traité d'amitié et de coopération avec l'Egypte. Elle avait également établi avec Yasser Arafat, alors président du comité exécutif de l'O.L.P., des rapports de collaboration par le biais du comité afro-asiatique dès 1970.

ne manifestèrent aucun intérêt pour les Palestiniens et étaient même hostiles aux positions de l'assemblée Générale de Nations Unies portant sur la reconnaissance des droits du peuple palestinien à s'autodéterminer¹⁰.

2.2. Le paradigme de l'Etat rwandais

Le chercheur Filip Reyntjens, spécialiste des Pays des Grands Lacs, soutient que même si le Rwanda ne dispose pas d'armes à destruction massive, il a détruit ses propres citoyens à l'intérieur du pays et en dehors de son pays. Il a également envahi un pays voisin où il se rend coupable de crimes de guerre et de pillages à grande échelle. Exploitant à fond le sentiment de culpabilité international à propos du génocide de 1994, il a su s'assurer l'impunité la plus totale jusqu'à ce jour¹¹.

Les extrémistes Hutus auteurs du génocide avaient des motivations similaires à ceux des Nazis allemands. En effet, selon l'analyse du politologue rwandais Nketo Nsengimana, ils ont supprimé, par amalgame, tous les opposants identifiés de manière prioritaire à tout Tutsi¹². Le même mécanisme, si on ne tire pas attention à l'orientation politique du Rwanda actuel, pourrait se reproduire en sens inverse. Ceux qui ont pris le pouvoir

¹⁰ Irène Erera-Hoechstetter, « Les Etats-Unis et le conflit Israélo-arabe », p. 21-31.

¹¹ Propos de F. Reyntjens dans *Le Soir*, 17 octobre 2003.

¹² Quand on regarde la succession des événements qui ont conduit au génocide, il apparaît clairement que l'exécution du génocide de 1994 s'était basée sur des motivations essentiellement pragmatistes, c'est-à-dire politiques et économiques, larvées dans une idéologie raciste. En effet, les premières personnes à être assassinées au Rwanda par la garde présidentielle furent les leaders politiques de l'opposition ainsi que toutes les autres personnes ayant une position institutionnelle non contrôlable autrement que par élimination physique. Le clan des extrémistes hutus, comme pour les Nazis, chercha à rallier le plus grand nombre possible de personnes dans le crime afin de ne pas répondre ultérieurement de leurs actes. Il y eut des cas de résistance contre les massacres dans certaines préfectures : Butare et Gitarama, entre autres. Les motivations du génocide furent également économiques, dans la mesure où les massacres furent toujours précédés de pillage des biens meubles, ainsi que de la spoliation des terres des personnes éliminées. Ceci est une thèse soutenue par le politologue Nketo Nsengimana, Rapport d'expertise requis pour le Tribunal Pénal International sur le Rwanda dans l'affaire : le procureur contre Jean de Dieu Kamuhanda, *Rapport n°ICTR-99-54A*.

à Kigali ont tendance à réduire les sources d'incertitudes dans la gestion du pouvoir par l'élimination progressive, mais fine, des adversaires politiques potentiels. Ils attaquent ainsi, comme par anticipation, le groupe social susceptible de représenter une menace à leur contrôle du pouvoir. Un groupe national (ethnie) serait identifié, derechef, comme le danger du peuple entier et condamné à disparaître réellement ou idéologiquement.

Un Etat avait décidé d'éliminer une partie de sa population en 1994, un Etat semble décidé depuis 1996 d'éliminer progressivement une autre partie de sa population, en tirant en même temps bénéfice des richesses d'un pays voisin qui semble inconscient de son devoir comme Etat. Au Rwanda, le régime mis en place après le génocide juge, emprisonne, condamne à mort. Ceux qui survivent aux *Gacaca*, fameux tribunaux populaires, l'Etat rwandais ajourne leur condamnation à mort en les envoyant – semble-t-il – à la manière des forçats, armes à la main, maintenir les intérêts du Rwanda en RDC¹³.

3. La confédération comme solution durable

Hannah Arendt, dont nous utilisons la pensée de manière actualisée, avait constamment le souci de discriminer et de juger, le courage dont elle témoignait quand il s'agissait même de juger son peuple, lui avait valu plusieurs attaques de la part de ses pairs, allant jusqu'à mettre en doute ses origines juives. Elle n'a jamais manqué de courage pour proposer des solutions réalistes à la crise générée par la création de l'Etat d'Israël:

En 1963, accusée par Gerschom Scholem de manquer d'« amour » pour son peuple, elle répond avec véhémence dont elle est coutumière : « Vous avez tout à fait raison...je n'« aime » pas les Juifs et je ne « crois » pas en eux ; j'appartiens seulement à leur peuple, cela va de soi, au-delà de toute controverse ou de discussion. » Car l'amour qui est sélectif ne peut tenir lieu de poli-

¹³ Un élément stratégique sur lequel le FPR semble asseoir son pouvoir, c'est le recyclage des anciens militaires hutus du gouvernement précédent « qui n'auraient pas plongé dans le génocide » et qui se sentent ainsi comme pardonnés. Ceux-ci sont renvoyés en R.D.Congo pour maintenir la sécurité du Rwanda.

tique, et appartenir à un groupe ne peut dispenser du jugement ». ¹⁴

Ayant formulé des critiques contre le totalitarisme de l'Etat d'Israël et la tendance actuelle du régime politique mis en place au Rwanda, nous allons à présent, en cheminant avec la pensée politique de Hannah Arendt, proposer les voies et moyens pour sortir des conflits sanglants.

Pour Arendt, la confédération est une possibilité dans la résolution du conflit judéo-arabe au Proche-Orient. Nous pensons qu'elle l'est aussi pour des Etats africains tels que le Rwanda, l'Ouganda, le Burundi et la R. D. Congo, même si cette solution semble apparemment utopique.

En effet, la tentation de résoudre les conflits nationaux en créant des petits Etats souverains, d'une part, et en accordant les droits des minorités dans des empires composés de différentes nationalités, d'autre part, a subi une défaite si spectaculaire au cours de l'histoire récente qu'on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'on n'essaye plus de s'embarquer dans cette direction ¹⁵.

D'une manière générale, la vérité est que la Palestine, comme foyer national pour les juifs et les arabes (ainsi que d'autres petits pays africains) ne peut être sauvée que si elle est incorporée à une confédération, voire à une fédération. Les systèmes confédérés et fédérés, selon Arendt, ont plus d'avenir car il est probable qu'ils surmonteront les conflits nationaux et constitueront le fondement d'une réorganisation politique des peuples particuliers. Mais la notion de fédération doit être bien comprise, sinon elle restera une notion creuse :

C'est précisément en raison de la forte séduction qu'exerce ce nouveau concept sur les espoirs et les aspirations de nombreuses nations européennes qu'il est devenu à la mode de couvrir du mot de « fédération » presque n'importe quel assemblage des Etats-Nations, depuis les vieilles alliances jusqu'aux nouveaux systèmes de blocs nationaux que l'on appelle aujourd'hui des « fédérations régionales ». Le conflit majorité-minorité auquel nous sommes confrontés en Palestine perdurera, que nous envisagions des Etats-Nations sous forme d'entités isolées ou alliées à d'autres. Et perdurera aussi l'ancienne alternative entre les droits de la minorité (telle que la conférence américaine

¹⁴ Avant - propos de Françoise Collin dans *Auschwitz et Jérusalem*, p. 17.

¹⁵ Notre analyse est basée sur l'article « La question juive peut-elle être résolue ? » in Arendt A., *Auschwitz et Jérusalem, Ibid.*, pp. 59-63.

l'a proposée), qui ne fonctionne pas, et le nouveau moyen de transfert de la population (proposé par les révisionnistes), qui ne fonctionnera jamais sans organisations fascistes.¹⁶

Il sied de préciser le sens de la confédération des Etats et surtout de la fédération. La confédération d'Etats est une association politico-juridique d'Etats souverains, possédant tous la personnalité juridique internationale, mais qui font alliance pour gérer des intérêts communs, notamment le maintien de leur sécurité mutuelle¹⁷. Le fédéralisme peut être compris comme un système d'organisation fortement décentralisée dont la caractéristique est l'existence des paliers de pouvoir. Le palier fédéral gère les incertitudes communes des Etats membres. Pour le cas du Rwanda, de la R. D. Congo, du Burundi et de l'Ouganda, nous pensons que la confédération peut être une démarche profitable à tous. L'expérience de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL) a montré qu'une stabilité sous-régionale peut être assurée à partir de l'intensification des échanges économiques et de la libre circulation des populations. Une charte confédérale devra protéger les sphères de compétences entre les différents Etats et trouver l'appui de la communauté internationale.

Il y a lieu donc de repenser les rapports politiques et économiques dans la sous-région. Un spectre planait sur le Rwanda depuis 1990, un spectre continue à planer sur toute la région des pays des Grands Lacs, spectre plus réel que l'image actuelle d'une reconstruction réussie et encouragée par tous ceux qui ne disent rien quand on tue ou encore d'une démocratisation à la rwandaise qui rappelle les Etats totalitaires précédents dans lesquels un homme est le seul éligible. Il est temps de passer de la « zone de libre pillage » à la « zone de libre échange ».

¹⁶ *Ibid.*, pp. 61-62.

¹⁷ Fragile, la confédération peut toutefois s'avérer efficace si les Etats membres manifestent suffisamment de bonne volonté pour se soumettre à une discipline commune. La confédération est une union d'Etats relevant du droit international à caractère diplomatique. Les Etats confédérés demeurent indépendants et souverains. Ils se limitent à confier la gestion de certains intérêts communs, ordinairement dans les domaines diplomatiques et militaires, à des organes communs sur base d'un traité international ou pacte confédéral et non d'une constitution. (Cfr. Ntumba-Luaba Lumu, *Droit constitutionnel général*, Kinshasa, Editions Africaines, 2005, p. 75).

Conclusion

Il est indispensable d'admettre que notre monde ne s'est pas mis définitivement à l'abri d'atrocités que sont les génocides. Il ne s'agit plus de vouloir "expliquer" le génocide par l'histoire juive seule ou par les relations entre Juifs et Allemands, ou encore entre Hutus et Tutsis. Mieux, il n'est pas toujours évident que les actes politiques répréhensibles commis dans un Etat, même un Etat qui a connu le génocide, puissent se justifier par un discours macabre des crimes précédents. Il nous faut dénoncer sans complaisance la pathologie des empires antiques, le génocide, qui survit et surgit de manière répétitive à l'époque contemporaine. Les génocides juifs et rwandais, ainsi que les discours qui sont élaborés pour la domination, devraient nous ouvrir les yeux sur une stratégie politique nouvelle : la surenchère de la mémoire du génocide.

La *Realpolitik* dans les relations internationales exige parfois que l'on se serve de victimes d'un génocide ou encore d'une minorité, voire d'un dictateur au pouvoir, pour avoir une main-mise sur les richesses des pays environnants en leur assurant leur part de « reconstruction ». Des minuscules Etats peuvent ainsi survivent grâce aux aides et financement massifs.

Nous avons proposé la confédération comme système politique devant régir les relations politiques entre les Etats en conflit. Il est probable que le système confédéral, et si possible, un système fédéral, mis en place d'abord par une concertation au sein des Nations composant ces Etats, permettra de surmonter les conflits nationaux et sous-régionaux et, par conséquent, peut devenir le fondement d'une vie politique où les peuples pourront se réorganiser politiquement. La confédération se présente comme la possibilité de gérer les antagonismes irréconciliables au sein des Etats des pays de Grands Lacs. Par un système politique neutre qui garantit les libertés fondamentales, elle peut assurer la sécurité, condition de tout développement économique. La perspective d'un développement rapide et équitable s'inscrit également dans cette proposition. La confédération, à l'exemple de la CEPGL est une expérience positive qu'il faut refaire en tenant compte des enjeux du monde actuel.

